

<https://www.snetap-fsu.fr/Situation-sanitaire-lettre-ouverte-au-Ministre-de-l-Agriculture-et-de-l.html>



Situation sanitaire : lettre ouverte au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

- Les Dossiers - Santé et Sécurité au Travail -
Date de mise en ligne : lundi 6 décembre 2021

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation,

Après 20 mois de crise sanitaire, 3 confinements et des protocoles sanitaires fluctuants, la pandémie reprend de nouveau de la vigueur en France, avec un rythme de transmission en Europe jugé préoccupant par l'OMS.

Comme tout le monde, les personnels du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dont vous avez la responsabilité, ont souffert et souffrent encore de cette pandémie. Si au début de cette crise, on pouvait comprendre une certaine forme d'impréparation liée à la soudaineté de celle-ci et au manque d'équipements qui en découlaient (absence de masque, de gels hydroalcooliques, de tests...), on ne peut plus aujourd'hui tolérer qu'il faille se battre encore pour obtenir tous les éléments et mesures de protection nécessaires, légitimes et réglementaires, sur fond de [CHSCT](#) qui continuent de peiner à être réunis (au niveau national comme en région).

Aujourd'hui, Monsieur le Ministre, dans les établissements de l'enseignement agricole public dont vous avez la charge, sachez que le protocole sanitaire en vigueur, tellement peu précis, engendre aujourd'hui un tel brassage qu'il est, de facto, facteur de contamination. Nous pourrions analyser les chiffres des contaminations si des campagnes massives de tests, mesure phare de lutte contre l'épidémie et mise en avant par le gouvernement, étaient organisées dans nos établissements....Hélas, point de tout cela pour nous... quelques autotests par ci par là et encore... aucune stratégie ou doctrine comme il est d'usage de s'en prévaloir.

Que dire aussi du flou inhérent à ce protocole où aucun cadre n'est prévu sur les réunions, les conseils de classes, les réunions parents-professeurs...

Sachez aussi que les capteurs de co2, voire les purificateurs d'air dont l'utilité dans la lutte contre les contaminations par aérosols n'est plus à démontrer (de surcroît à l'heure où le froid hivernal fait son oeuvre) et que le gouvernement conseille désormais aux collectivités de mettre en place avec une participation modique au financement, ne sont pas installés dans la grande majorité de vos établissements et de vos services et que quand ils le sont, ces derniers n'en sont équipés que d'un seul, guère plus...

Sachez aussi qu'après tant de mois passés, les élèves de l'enseignement agricole public comme les autres d'ailleurs, n'en peuvent plus de porter le masque des journées entières et que, cela devient très difficile pour les personnels de faire appliquer cette mesure pourtant essentielle et que donc les conditions de travail se dégradent chaque jour un peu plus !

Enfin, sachez que le télétravail, pourtant fortement recommandé, n'est pas autorisé partout dans votre ministère quand il est demandé. Comment comprendre le refus de certains chefs de service et la note de service [SG /SRH/SDDPRS/2021-921](#) du 2 décembre encore trop peu précise puisqu'elle n'émet que des préconisations sans réellement fixer un cadre qui oblige ? Comment comprendre les chiffres si faibles du télétravail dans l'enseignement agricole ? Serions nous, personnels du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, plus immunisés que les autres ? Ne méritons nous pas d'être protégés comme tout un chacun et comme le droit le veut ?

Nous vous demandons donc, Monsieur le Ministre, de prendre la mesure de la situation dégradée et potentiellement dangereuse que vivent vos services et établissements de formation aujourd'hui.

Pour cela, nous vous demandons de mettre en place urgemment tous les moyens pour protéger vos agents à savoir, un protocole sanitaire qui protège réellement, qui permette la continuité du service et qui empêche la fermeture éventuelle d'établissements, une clarification sur l'usage des auto-tests dans nos établissements, une

planification quant à la mise en place de capteurs de co2 et de purificateurs d'air et une augmentation du recours effectif au télétravail pour tous sans restriction quand il est possible et demandé. Il en va de votre responsabilité et de l'intérêt général, afin que nous puissions durablement continuer d'exercer nos missions de service public d'enseignement et de formation agricole.

Dans l'attente, de ces mesures volontaristes qui jusque là font défaut pour l'essentiel, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour la délégation SNETAP-[FSU](#) au CHSCTM,
Laurence Brault

Pour le co-Secrétariat Général du SNETAP-FSU,
Clémentine Mattei et Frédéric Chassagnette